



**SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
DE LA VILLE DE FECAMP**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2015**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du  
Code Général des  
Collectivités Territoriales**

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	5
1.1) Organisation administrative du service .....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service .....	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service .....	6
1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0) .....	7
1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement .....	7
1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité) .....	7
1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	7
1.7.1) Répartition des abonnés par commune .....	8
1.8) Volumes facturés .....	8
1.8.1) Eaux claires parasites.....	8
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte .....	9
1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement .....	9
1.9.2) Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement .....	9
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.1) Traitement des effluents.....	9
1.10.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	9
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	10
2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif.....	11
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	11
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif (paragraphe à adapter selon le cas) .....	11
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte .....	11
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	12
2.2.3) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0).....	12
2.3) Recettes d'exploitation .....	12
2.3.1) Recettes de la collectivité .....	12
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	12
3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif .....	13
3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées(P201.1) par système d'assainissement .....	13
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) .....	13
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3) .....	14
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	14
3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1) .....	14

3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2).....	14
3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2).....	14
3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)	14
3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3).....	15
3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2).....	15
3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0).....	15
3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1).....	15
4) Financement des investissements .....	16
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	16
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	16
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	16
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	16
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	16
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	17
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	17
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	17
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	18

## Glossaire

*Equivalent habitant (EH)* : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour  
*DBO5* : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours  
*DCO* : Demande biochimique en oxygène  
*MES* : Matières en suspension  
*NTK* : Azote Kjeldhal  
*NGL* : Azote global  
*Pt* : Phosphore total  
*tMS* : tonne de matière sèche  
*SISPEA* : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement  
*EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

---

**Indicateurs applicables en assainissement collectif**  
**à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de**  
**l'eau et de l'assainissement**

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**Indicateurs descriptifs des services**

**D201.0** : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**D202.0** : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**D203.0** : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

**D204.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

**Indicateurs de performance**

**P201.1** : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**P202.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**P203.3** : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P204.3** : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P205.3** : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

**P206.3** : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

**P207.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P251.1** : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

**P252.2** : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

**P253.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

**P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P258.1** : taux de réclamations

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service d'assainissement collectif concerne la Ville de Fécamp ainsi que le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville), une partie du bourg de Saint Léonard et de Ganzeville.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation. Le délégataire est la société Eaux de Normandie en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 1987. La durée du contrat est de 30 ans. Il prend fin le 31 mars 2017. La délégation est un affermage.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	7 novembre 1993	Application de la nouvelle loi sur l'eau
2	29 mai 2000	Prise en compte de 4 nouveaux postes de relèvement dans le périmètre de l'affermage
3	20 décembre 2000	Transfert du contrat de « Suez Lyonnaise des Eaux » à « Lyonnaise des Eaux France »
4	29 août 2002	Mise en conformité de la filière de traitement des boues, des sables et des graisses
5	6 août 2007	Intégration dans le périmètre de l'affermage des installations d'assainissement de la ZAC de la vallée et d'un nouveau poste de relèvement
6	30 décembre 2008	Prise en compte de l'arrêté du 22 juin 2007 fixant de nouvelles exigences réglementaires
7	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Transfert du contrat à Eaux de Normandie, modification des tarifs et prise en compte des dispositions définies dans l'audit
8	14 novembre 2012	Révision du plan de renouvellement par la suppression des travaux portant sur le traitement et leur substitution par des travaux de renouvellement du système d'aération de la station d'épuration. Prise en charge technique par le fermier, aux frais de la collectivité, des prestations complémentaires de traitement des boues de la station d'épuration pendant certaines phases de travaux de mise aux normes.
9	3 décembre 2013	Exploitation de la nouvelle station d'épuration, suivi des micro-polluants, mise en œuvre de « construire sans détruire » et modification des tarifs

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société Eaux de Normandie	Ville de Fécamp
Gestion du service	application du règlement du service	X	
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	assainissement collectif	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements	X	
	des collecteurs	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie		X
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
	du génie civil	X	
Renouvellement	de la voirie		X
	de l'ensemble des ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires	X	
	des canalisations <12ml	X	
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

**1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)**

Le service public d'assainissement collectif dessert 21 535 habitants (estimation 2014).

**1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement**

Au total, 12 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité.

Système d'assainissement	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement (Fécamp seule)
Fécamp	0	3

**1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)**

Lien contractuel	Sens (import/export/import-export)	Usage (secours/permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, qualités des effluents...)	Date d'effet	Durée [an]
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Parc d'Activité	10/05/2013 -	10 ans-
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Commune de Ganzeville	01/01/1990 -	-
Avenant	Import	Permanent	Syndicat	Commune de St Léonard	01/04/1987 -	-

	2014	2015
Total des importations d'effluents	96 764 m3	98 668 m3
Total des exportations d'effluents	0 m3	0 m3

**1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement**

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2014	2015	Variation
Fécamp	Nombre d'abonnements domestiques	10 053	9 922	%
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	12	2	%
	- dont avec autorisation de déversement formalisée			-
	- dont avec convention spéciale de déversement	12	2	%

NR : Non Renseigné

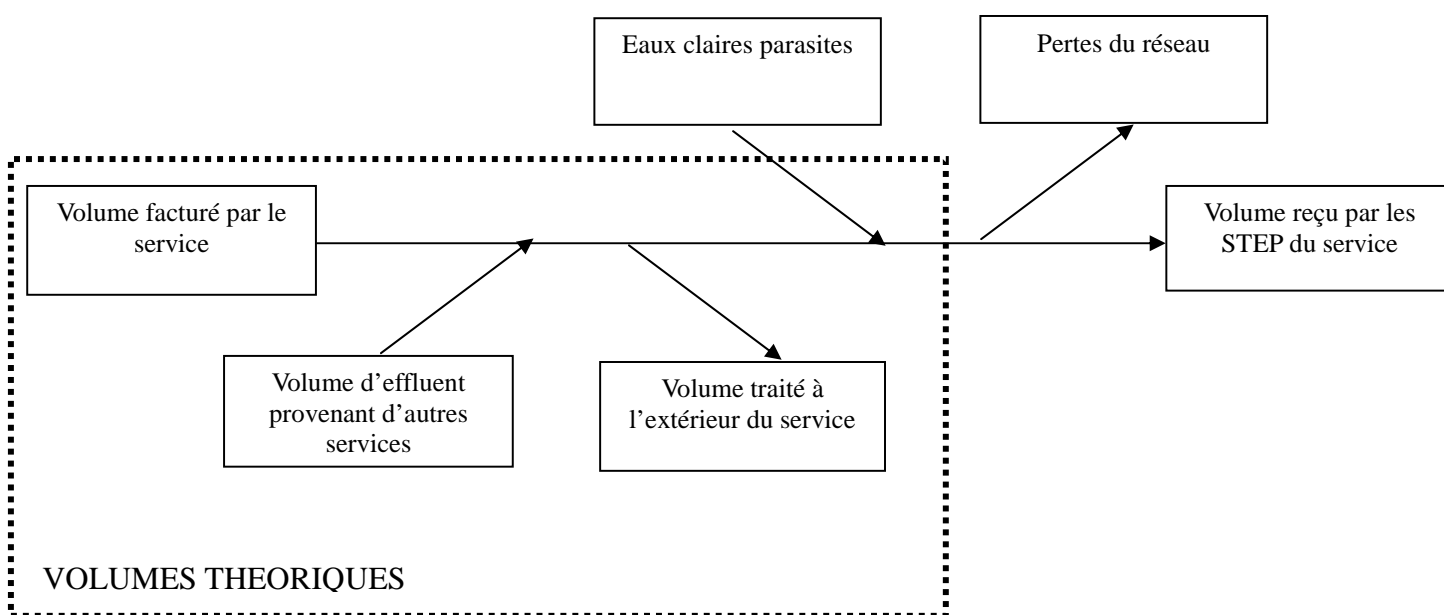
### 1.7.1) Répartition des abonnés par commune

Fécamp	NR
Saint Léonard	NR
Ganzeville	NR
Parc d'Activités des Hautes Falaises	NR
Total des abonnés	9 924

NR : Non Renseigné

### 1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2014	2015	Variation
- aux abonnés domestiques	780 507	688 428	
- aux abonnés non domestiques	96 764	98 668	-
Total des volumes facturés	877 271	787 096	-10,3 %



#### 1.8.1) Eaux claires parasites

(Volume traité en station – volume facturé)

Année		2014	2015
Fécamp	Volume total collecté	1 916 682 m <sup>3</sup>	1 533 173 m <sup>3</sup>
	Volume total traité en station	1 782 470 m <sup>3</sup>	1 518 106 m <sup>3</sup>
	Volume total ECP	1 039 411 m <sup>3</sup>	746 077 m <sup>3</sup>
	Volumes traités ECP	905 199 m <sup>3</sup>	731 010 m <sup>3</sup>

NR : Non Renseigné



## 1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

### 1.9.1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement		Linéaire (km) 2014	Linéaire (km) 2015
Fécamp	Réseau séparatif	10,775	6,826
	Réseau pluvial	29,016	28,500
	Réseau unitaire	70,590	69,984
	Réseau refoulement	4,082	4,819
<b>TOTAL</b>		<b>114,463</b>	<b>110,130</b>

### 1.9.2) Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement (bassin d'orage, déversoir d'orage...)	Localisation	Volume éventuel de stockage	Charge en kg DBO5/jour
Fécamp	Poste de relèvement avec trop plein	Avenue Jean Lorrain	1,947 m <sup>3</sup>	< 120
	Poste de relèvement avec trop plein	Rue du Précieux Sang	2,76 m <sup>3</sup>	> 600
	Déversoir d'orage	Rue du Président Coty	0 m <sup>3</sup>	Entre 120 et 600
	Déversoir d'orage	Boulevard de la République	0 m <sup>3</sup>	Entre 120 et 600
	Déversoir d'orage	Rue de l'Inondation	0 m <sup>3</sup>	Entre 120 et 600
	Déversoir d'orage	17 autres déversoirs d'orage répartis sur la ville		< 120

## 1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### 1.10.1) Traitement des effluents

Nombre de stations : 1

Fonctionnement	Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité (EH)	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
Nominal	Fécamp	Fécamp	Boues activées	37 000	2 220	5 500
En pointe				45 450	2 727	12 700

### 1.10.2) Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Autorisation de rejet: arrêté préfectoral du 11 mai 1990 portant autorisation de la station d'épuration de Fécamp avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la rivière La Valmont modifié par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2001, du 11 février 2011 puis du 19 juillet 2011.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets de la Station de Traitement des Eaux Usées de Fécamp suivant l'autorisation de rejet du 11 février 2011.

Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration Moyenne journalier (mg/l)	Op.	Concentration Moyenne Annuelle	Concentration .rédhibitoire
DBO5	24 fois par an	25	ET		50
DCO	52 fois par an	90	ET		250
MES	52 fois par an	30	ET		85
E Coli	24 fois par an	5 000			5000
NG	24 fois par an			15	
NTK	24 fois par an			10	
Pt	24 fois par an			2	
Entérocoque	24 fois par an	1000			1000

Le tableau suivant fait apparaître le détail par paramètre pour la Station des Eaux Usées de Fécamp suivant l'autorisation de rejet du 11 février 2011 en 2015.

Paramètre	Flux moyen Entrée (kg/j)	Concentration Moyenne Sortie (mg/l)	Flux Moyen Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Conformité
DBO5	1461,17	5,66	24,56	98,32	oui
DCO	3354,75	38,14	164,79	94,99	oui
MES	1561,46	11,11	48,01	96,86	oui
E Coli	-	130,99	0	-	oui
NG	344,12	3,92	17,01	94,92	oui
NTK	341,69	2,57	11,15	96,64	oui
Pt	40,81	1,12	4,84	87,91	oui
Entérocoque	-	60	0	-	oui

La Station est conforme sur l'ensemble de ses paramètres

### 1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2014	2015	Variation
Volume de boues produites en tonnes (hors réactifs)	2 641,6 T	2 429,9 T	
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche (hors chaux)	480,7	446,46	-7,70%



## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 22 novembre 2013).

Les tarifs concernant la part de la société Eaux de Normandie sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat et révisés par l'avenant n°9 du 03/12/2013.

Les frais d'accès au service sont de 0 €.

Autres prestations facturées aux abonnés :

Prestations	Montant facturé (€HT)
	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
Frais de déplacement relève compteur (25m3 eau)	51,59
Frais de fermeture – Fermeture pour non-paiement	59,17

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service de l'assainissement collectif (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 <sup>er</sup> janv 2015	1 <sup>er</sup> janv 2016
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	224 610 €	56 822 €

## 2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> janv 2015	1 <sup>er</sup> janv 2016	Variation
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	49,86	49,82	-0,06 %
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1,451	1,449	-0,10 %
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)			
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,275	0,275	0 %
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m <sup>3</sup> ]	36	36	0%
	TVA	10%	10%	0 %

(Voir copie d'une facture d'eau en fin de document)

## 2.2.3) Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1 <sup>er</sup> janv 2015	1 <sup>er</sup> janv 2016	Variation
Exploitant	223,94	223,74	
Collectivité	33	33	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36	36	
TVA (10%)	29,29	29,27	
Total [€ TTC]	322,24	322,01	-0,07%

Prix théorique du m<sup>3</sup> assainissent pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,68 €/m<sup>3</sup>

## 2.3) Recettes d'exploitation

### 2.3.1) Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	450 590 €	319 359 €	
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			
Autres recettes			
Prime pour épuration de l'agence de l'eau			
Contributions d'autres services			
Contributions au titre des eaux pluviales			
Contributions exceptionnelles du budget général			

Le montant des recettes n'est pas représentatif et s'explique par une erreur de facturation.

### 2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	1 744 661 €	1 800 435 €	+3,2%
dont partie fixe	492 503 €	494 357 €	
dont partie proportionnelle	1 016 196 €	1 047 142 €	
dont le traitement des volumes extérieurs	235 962 €	258 937 €	
dont les aides au fonctionnement	0 €	0 €	



### 3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

#### 3.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2014	2015	Variation
Fécamp	98,2%	98,2	0%

#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Type d'information	Barème de points	Valeur
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour annuelle	5	5
Inventaire des réseaux (catégorie, matériau, DN) pour au moins 50 % du linéaire	10	10
Inventaire des réseaux (catégorie, matériau, DN) par tranche de 10 % supplémentaires – limite acceptée 95 %	5	4
Date ou période de pose pour au moins 50 % du linéaire	10	10
Date ou période de pose par tranche de 10 % supplémentaire – limite acceptée 95 %	5	2
Informations géographiques pour au moins 50 % du linéaire	10	10
Informations géographiques par tranche de 10 % supplémentaire – limite acceptée 95 %	5	2
Localisation et description des ouvrages annexes	10	10
Inventaire des équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements	10	0
Identification des interventions de travaux	10	5
Programme ITV et inventaire du réalisé	10	0
Existence et mise en œuvre d'un programme sur 3 ans de renouvellement canalisation	10	0

**TOTAL**

<b>120</b>	<b>78</b>
------------	-----------

---

### **3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

La collecte des effluents est conforme à 100% (en temps sec).

### **3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

Les équipements d'épuration sont conformes à l'arrêté préfectoral.

### **3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

La performance des ouvrages d'épuration est conforme à 100%.

### **3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

-Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100 : 100%

-Filière : centrifugation et chaulage

Conformité de la filière : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 446,46 T.

### **3.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)**

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis : 0

### **3.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)**

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : 35

### **3.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)**

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : 0 (travaux à la charge de la collectivité).

### **3.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)**

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : 100%.

**3.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)**

Type d'information	Barème de points	Valeur
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux EU non raccordés, déversoirs d'orages, trop plein de postes de refoulement)	20	20
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	5
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment de l'importance du déversement	20	10
Réalisation de mesures de débit pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions de l'arrêté du 22/12/1994	30	20
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et de la station d'épuration présentant les résultats en application de l'arrêté du 22/12/1994	10	5
Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	10

**TOTAL**

<b>120</b>	<b>70</b>
------------	-----------

**3.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)**

	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	11 ans	10 ans

**3.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)**

	2014	2015
Taux d'impayés	0,94 %	1,11 %

**3.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)**

	2014	2015
Nombre de réclamations à l'exploitant		
Nombre de réclamations à la collectivité		
Taux de réclamations global	4,3%	4,5%



#### 4) Financement des investissements

*4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux*

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Etudes, PRU, Réseau Assainissement	3 468 407,00 €
	Subvention 1 500 000 €

*4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)*

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	2 564 168,39 €	2 525 459,92 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	272 991,05 €	269 116,41 €
dont en intérêts	31 023,33 €	24 866,94 €
dont en capital	241 967,72 €	244 249,47 €

*4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service-*

	2014	2015
Solde à amortir	3 473 767,99 €	4 105 781 €

*4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement	150 000 €HT
Etude pour le dévoiement des réseaux passant sous le cimetière et gestion des eaux de ruissellement de celui-ci	90 000 €HT
Fin des contrats Eau et Assainissement	
Tarification sociale de l'eau	
Choix du mode de gestion	

*4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Objet des travaux :
Sans objet



---

## 5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### *5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)*

	2014	2015
Nombre de demandes reçues	64	57
Créances irrécouvrables	16 540 €	22 186 €
Nombre d'abandon de créance	41	38
Montant des abandons de créance	3 521,14€	1 615,04 €
Versement à un fonds de solidarité	3 290,39€	0 €

NR : Non Renseigné

### *5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT*

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Sans objet	



## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

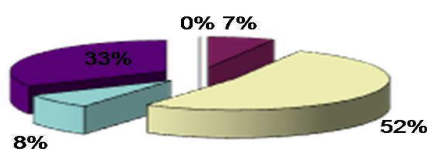
Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janv 2015	1 <sup>er</sup> janv 2016	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	0 € 223,94 €	0 € 223,74 €	
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	228,29 € 33 €	228,29 € 33 €	
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	49,20 € 36 €	49,80 € 36 €	
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	7,20 €	9,60 €	
TVA pour le service d'eau potable (5,5%) pour l'assainissement collectif (10%)	15,66 € 29,29 €	15,82 € 29,27 €	
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	300,35 € 322,23 €	303,52 € 322,01 €	
<b>Total TTC global</b>	<b>622,58 €</b>	<b>625,53 €</b>	<b>+0,47%</b>

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et d'eau traitée pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 5,21 €/m<sup>3</sup> TTC

**VILLE DE FECAMP**  
**EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m<sup>3</sup>)**

	Prix HT 2016	Prix HT 2015	variation %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
. Abonnement	∅	∅	∅
. Consommation 120 m3	∅	∅	∅
<b>Part de la collectivité</b>			
. Abonnement	29,62	29,62	0,00
. Consommation 120 m3	198,67	198,67	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
. Préservation des ressources en eau	9,60	7,20	33,33
. Lutte contre la pollution	49,80	49,20	122
<b>T.V.A. à 5,5%</b>	<b>15,82</b>	<b>15,66</b>	<b>105</b>
<b>Sous total TTC eau</b>			
	303,52	300,35	105
<b>m3 TTC</b>			
	<b>2,53</b>	<b>2,50</b>	<b>1,05</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
. Abonnement	49,82	49,86	-0,08
. Consommation 120 m3	173,92	174,08	-0,10
<b>Part de la collectivité</b>			
. Consommation 120 m3	33,00	33,00	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	36,00	36,00	0,00
<b>T.V.A. à 10%</b>	<b>29,27</b>	<b>29,29</b>	<b>-0,07</b>
<b>Sous total TTC assainissement</b>			
	322,01	322,24	-0,07
<b>m3 TTC</b>			
	<b>2,68</b>	<b>2,69</b>	<b>-0,07</b>
<b>m3 € TTC</b>			
<b>EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>5,21</b>	<b>5,19</b>	<b>0,47</b>



**VILLE DE ST LEONARD**  
**EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m<sup>3</sup>)**

	Prix HT 2016	Prix HT 2015	variation %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
. Abonnement	Ø	Ø	Ø
. Consommation 120 m3	Ø	Ø	Ø
<b>Part de la collectivité</b>			
. Abonnement	29,62	29,62	0,00
. Consommation 120 m3	198,67	198,67	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
. Préservation des ressources en eau	9,60	7,20	33,33
. Lutte contre la pollution	49,80	49,20	1,22
<b>T.V.A. à 5,5%</b>	<b>15,82</b>	<b>15,66</b>	<b>1,05</b>
<b>Sous total TTC eau</b>	<b>303,52</b>	<b>300,35</b>	<b>1,05</b>
<b>m3 TTC</b>	<b>2,53</b>	<b>2,50</b>	<b>1,05</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>Part du délégataire (Véolia)</b>			
. Abonnement	20,18	20,18	0,00
. Consommation 120 m3	110,26	110,26	0,00
<b>Part de la collectivité</b>			
. Consommation 120 m3	254,40	254,40	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	36,00	36,00	0,00
<b>T.V.A. à 10%</b>	<b>42,08</b>	<b>42,08</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total TTC assainissement</b>	<b>462,92</b>	<b>462,92</b>	<b>0,00</b>
<b>m3 TTC</b>	<b>3,86</b>	<b>3,86</b>	<b>0,00</b>
<b>m3 € TTC</b>	<b>6,39</b>	<b>6,36</b>	<b>0,41</b>
<b>EAU + ASSAINISSEMENT</b>			

